

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 tenue à 15 h 00 à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Venuti	Francine Chamberland
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Denise Grenier	Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

Membre absent :

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la session ouverte à 15 h 00

\*\*\*\*\*

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10070-2015**

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denise Grenier  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10071-2015**

**ASSURANCE COLLECTIVE – Adhésion au fonds régional d'assurance collective des Laurentides**

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion des employés de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au Fonds régional des Laurentides.

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Ippersiel, à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en Avantages sociaux.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10072-2015**

**ASSURANCE COLLECTIVE – Mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux / Gestion du collectif d'assurance**

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ CONSULTANT, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres du Fonds régional d'assurance collective des Laurentides, et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe adhère à ce regroupement d'assurance collective;

*CONSIDÉRANT* que Monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ CONSULTANT a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de notre régime d'assurance collective à l'intérieur de ce regroupement régional;

*CONSIDÉRANT* que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

*POUR CES MOTIFS,* Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

*Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*Que le Conseil municipal mandate ASQ CONSULTANT pour la gestion de notre régime d'assurance collective à l'intérieur de ce regroupement régional.*

*Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ CONSULTANT.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10073-2015**  
**BRANCHEMENT HYDRO-QUÉBEC**

*ATTENDU* Qu'Hydro-Québec a été avisé de travaux d'agrandissement du bureau municipal de la municipalité et de la nécessité d'un nouveau branchement dès le mois de novembre 2014;

*ATTENDU* Que plus de quinze appels téléphoniques ont été réalisés concernant ce dossier entre les mois de janvier et avril 2015;

*ATTENDU* Que la pose du nouveau poteau électrique devait être réalisée entre le 24 avril et le 04 mai 2015;

*ATTENDU* Que cette installation fût réalisée avec un poteau inadéquat d'une hauteur de 40 pieds plutôt que d'une hauteur de 45 pieds tel que requis;

*ATTENDU* Que l'installation du poteau de remplacement devait être réalisée dans la semaine du 18 mai 2015 et que cette installation n'était toujours pas complétée en date du 31 mai 2015;

*ATTENDU* Que ces délais causent des retards majeurs sur le chantier et imposent des coûts additionnels à la municipalité;

*ATTENDU* Que l'absence de raccordement électrique engendre un délai dans le réaménagement du personnel de la municipalité actuellement logé dans une installation temporaire;

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de formuler une plainte officielle à la société Hydro-Québec pour les délais déraisonnables dont elle est responsable dans ce dossier.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Début : 15 h 03*

*Fin : 15 h 05*

*Personne présente : 0*

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10074-2015**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

*Il est proposé par Denise Grenier*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 1<sup>er</sup> juin 2015 tel que rédigé par la directrice générale.*

***Adoptée***

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé,*

**Résolution no : 10075-2015**

*Il est proposé par Micheline Bélec*


*Et résolu à l'unanimité de clore la séance.*

***Adoptée***

*Il est \_15h 07*

\_\_\_\_\_  
*Normand St-Amour*  
*Maire*

\_\_\_\_\_  
*Ginette Ippersiel,*  
*Directrice générale, Sec.-trésorière*

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté séance tenante le 1<sup>er</sup> juin 2015 par la résolution # 10074-2015*